

TERRITOIRES DE PROJET

Numéro
23
ÉTÉ
2023

LA LETTRE DES PÔLES TERRITORIAUX ET DES PAYS

Interview : Philippe WAHL

PDG du Groupe La Poste

Conseil local de l'Alimentation

Pays des Châteaux

Intercommunalités de France

Échanges avec Floriane BOULAY, Déléguée générale

SOMMAIRE

.....

3 **Éditorial**

4 **Actualités**

EN EXCLUSIVITE

6 **Interview du Mag - Philippe WAHL, PDG Groupe La Poste**

NOS TERRITOIRES

8 **Pays des Châteaux - Alimentation**

10 **Pays d'Auray - Interview Emmanuel MOULIN**

NOS PARTENAIRES

12 **Le Groupe SCET**

13 **Intercommunalités de France**

ANPP VOUS ACCOMPAGNE

15 **Mobilités**

16 **Questions juridiques**

- Comment sécuriser le remplacement ponctuel d'un délégué titulaire par un suppléant ?
- Les PETR sont-ils tenus de présenter chaque année un état récapitulatif des indemnités des élus ?

17 **Enquête gestion des risques**

WEBMAGAZINE ÉDITÉ PAR ANPP - TERRITOIRES DE PROJET

.....

Directrice de la publication :
Josiane CORNELOUP, Présidente

Directeur de la rédaction :
Michael RESTIER, Directeur

Rédactrice en chef et mise en page :
Audrey RAMEL, Chargée de mission



POUR NOUS CONTACTER :
06 12 02 01 78 / 22, rue Joubert 75009 PARIS
contact@anpp.fr / anpp.fr



SCAN ME



Après 9 mois de réflexions, le dispositif France ruralités a été dévoilé par la Première Ministre, Elisabeth BORNE.

Est-elle à la hauteur des enjeux liés aux ruralités, des attentes des concitoyens ? Nous le verrons dans la pratique, mais il est à saluer la ténacité et le volontarisme de notre Ministre déléguée aux Collectivités locales, Dominique FAURE, qui aura assurément conservé la fibre rurale de son précédent secrétariat d'État.

Pourtant éloigné du cadre initialement proposé, dans lequel ANPP - Territoires de projet s'est singulièrement impliquée l'an passé avec la co-présidence d'une des six commissions, "Attractivité", par Martine BOUTILLAT, Présidente du Pays d'Épernay, le dispositif **France Ruralités** s'articulera finalement autour de quatre axes : 1/ une **offre renforcée de services et de solutions** aux 28.000 communes rurales en matière de services publics : mobilité, santé, valorisation du patrimoine et lutte contre le logement vacant, 2/ la **reconduction du maillage ZRR** à partir du 1er Janvier 2024, avec un dispositif à deux niveaux et qui concernera pour le 1er niveau environ 14.000 communes, et 4.000 pour le second niveau, 3/ un nouveau programme d'ingénierie, appelé "**France ruralités Ingénierie**", par le recrutement de 100 chefs de projets à disposition des communes rurales de moins de 2.000 habitants, rattachés aux préfets de départements, et 4/ la **reconnaissance et valorisation des aménités rurales**.

Certes la démarche est motivée, mais nous déplorons cependant que la mesure phare que nous proposons du **1% ingénierie ait été écartée**, reconnaissant l'indispensable ingénierie du développement local et des transitions, pourtant défendue par 12.000 élus locaux et 42 associations d'élus.

Au sujet des contractualisations, les espoirs d'une plus grande ambition relative aux CRTE semblent aboutir. Dans les prochains semaines, une circulaire de la Première Ministre, devrait donner un second souffle à ces contrats. Les nouveaux **contrats pour la réussite de la transition ter-**

ritoriale et écologique (CRTE) pourraient reconnaître la pluriannualité dans l'engagement financier de l'État, la mise en place d'un principe d'écoconditionnalité du financement des actions (transition écologique, impact sociétal, concertation, évaluation) et le déploiement d'une logique d'évaluation continue. Notre association milite pour une prise en compte des enjeux environnementaux et sociétaux dans les politiques publiques et saura rester vigilante pour que ces valeurs deviennent les principes des futures contractualisations.

Enfin, cette année marque aussi le début de la nouvelle **programmation LEADER 2023-2027**, dont la déclinaison régionalisée souffre d'harmonisation. Dès les appels à candidature lancés en 2022 par chacune des régions ont d'ores et déjà fait apparaître de fortes disparités dans l'appréhension de la démarche et sa philosophie. ANPP Territoires de Projet restera également attentive aux moyens et conditions de mise en œuvre du programme par les régions, désormais autorités de gestion déléguée.

Les prochains États Généraux des Pôles Territoriaux et des Pays 2024 prévus les 1er et 2 février 2024 (initialement prévus en fin 2023), à La Rochelle, en région Nouvelle-Aquitaine, nous permettront de faire ensemble un point d'étape et de partager vos retours d'expérience sur ces sujets notamment.

Engagée pour vous et sur tous les fronts, **ANPP - Territoires de projet continue de faire entendre la voix des Territoires de projet, des GAL et des Conseils de développement. Merci pour votre soutien et votre implication pour un développement local ambitieux.**

Vincent THIEBAUD
1er Vice-président ANPP - Territoires de projet
Député d'Alsace

ACTUALITES



Non à la Fausse Consigne

ANPP - Territoires de projet, Intercommunalités de France, AMF, Amorce, APVF, le Cercle National du Recyclage, France urbaine et Villes de France ont lancé un groupe de travail inter-associatif et développé 14 propositions pour lutter efficacement contre la pollution des emballages plastiques. Notre mobilisation collective doit se poursuivre. Nous vous proposons à cette fin de délibérer au sein de votre comité syndical / conseil d'administration en soutien, afin d'affirmer notre opposition collective à ce projet.

Mobilisez-vous et transmettez-nous votre délibération soutenant la motion >>



France Ruralités



Le 3 mai 2023, s'est tenue, sous la présidence de Josiane CORNELOUP et Nicolas SORET, Président délégué, l'Assemblée générale ordinaire, avec la participation de Dominique FAURE, Ministre des Collectivités locales et de la Ruralité. A cette occasion, la Ministre a présenté en exclusivité le dispositif France Ruralités, qui depuis a été dévoilé le 15 juin à Montmorillon.

Visualisez la présentation de France Ruralités >>



Tribune ESS

A l'initiative du RTES, ANPP – Territoires de projet et d'autres réseaux de collectivités (AMF, AMRF...) ont signé la tribune "l'économie sociale et solidaire, un cap pour une transition juste dans nos territoires", laquelle a été remise le 23 mai 2023, lors de l'ANCTours, à Dominique FAURE, Ministre déléguée chargée des collectivités territoriales et de la ruralité, et Marlène SCHIAPPA, Secrétaire d'État en charge de l'ESS.

Retrouvez la Tribune >>

L'économie sociale et solidaire
UN CAP POUR UNE TRANSITION JUSTE DANS NOS TERRITOIRES

La période que nous traversons est particulièrement législative. Il est urgent de penser la transition sur le long terme. Nous ne pouvons pas y arriver sans nous appuyer sur les dynamiques territoriales, et sans mesurer à la hauteur. L'heure n'est plus aux demi-mesures et le rôle des territoires est essentiel pour développer l'économie de demain. Le travail est complexe, mais l'économie sociale et solidaire est centrale pour changer de paradigme économique.

L'économie sociale et solidaire n'est pas l'absence d'une politique de quelques années à l'exportation. À la marge. Les territoires, en France et au-delà, travaillent de manière créative et d'ailleurs qui défendent une autre conception du travail et de l'économie et inventent de nouveaux modèles. Les institutions, notamment, ont du rôle à jouer. L'ambition, notamment du côté des institutions et des organisations, est de créer de la Coopération économique, de l'OCCE, de l'OCCE ou de l'OCCE.

Pensez que nous sommes bien dans un moment « territorial », c'est-à-dire dans le bon sens de la question que de nouveaux regards se cherchent, et parce qu'ils sont en pleine émergence, les différents réseaux de territoires, sont au premier plan de ces évolutions : nos différents réseaux de collectivités locales, notamment la place particulière de l'ESS qui les relie et se fait les objectifs territoriaux.

• **Mettre l'ESS au cœur de l'ensemble des politiques publiques** : des équipes de l'ESS doivent être dans les services (éducation, santé, culture, services) et la population, rurale, urbaine, etc. Il ne s'agit pas tant de développer l'ESS en tant que tel, mais de faire reconnaître ses potentialités pour les différents territoires et les politiques publiques associatives.

• **Attirer l'importance des politiques territoriales d'ESS et faire reconnaître le rôle des collectivités locales dans le développement d'une économie plus solidaire.**

• **Co-construire les politiques publiques** : les pouvoirs publics travaillent de la législation d'adoption par le dialogue avec les acteurs et les citoyens. Au-delà de dialogues ponctuels et de consultation, ce sont des systèmes de concertation essentielle qu'il faut généraliser dans l'ensemble des politiques publiques. Les politiques locales d'ESS doivent être pilotées et accompagnées de façon durable. Soutenir et promouvoir la co-construction de façon durable. Soutenir et promouvoir de cette manière pour la diffusion plus large.

• **Outiller l'ESS pour activer de nouveaux regards de territoires locaux** : les territoires locaux sont essentiels au cœur des préoccupations de nos citoyens, notamment l'économie, l'eau, la forêt, les services numériques, la mobilité, l'énergie, les nouvelles formes d'habitat et d'énergie, les accès, les services et pratiques de l'ESS sont des outils précieux pour répondre des enjeux de nos territoires, notamment de nos réseaux de villes smart.

• **Faire de l'ESS un vecteur de cohésion sociale et territoriale** : des quartiers participatifs de la ville aux territoires ruraux, s'appuyant sur les associations économiques territoriales multi-acteurs, contribuent au développement d'effets d'énergie et de services accessibles à tous, réduisant les facteurs sociaux, numériques et territoriaux. Le territoire de qualité doit être un espace de coopération pour du mieux vivre, l'emploi, l'éducation, les services numériques et culturels, pour être des lieux de gouvernance locale qui doivent être reconnus comme outils de cohésion sociale et territoriale.

Nos propositions pour réussir ce changement de paradigme :

Soutenir les actions d'impulsion territoriale en faveur des territoires et de l'ESS

- Corréler les différents financements (publics) aux politiques d'aménagement du territoire de l'agriculture, de l'industrie locale et des nouvelles propositions (notamment l'ANPP et de nombreux autres).
- Inclure l'ESS dans les projets d'impulsion de services de proximité (notamment au sein des opérateurs de l'économie sociale et solidaire ANCT et OCCE).

Sortir des logiques d'appels à projets et de mises en concurrence entre structures et territoires

- Favoriser les partenariats de coopération dans la durée et soutenir les co-constructions.

Soutenir le développement des coopérations de l'ESS

- Avec des outils financiers adaptés (fonds de soutien aux territoires, fonds d'investissement publics à l'ESS).

Renforcer le lien entre la coopération publique

- Pour accompagner la transformation économique et sociale des territoires, et favoriser la structuration d'économies territoriales en lien avec l'ESS, par exemple, avec les OCCE, en coopération avec les BTE.

ACTUALITES



Partenariat renouvelé avec EDF

ANPP - Territoires de projet est ravie d'annoncer le renouvellement de son partenariat avec EDF, à l'occasion d'une rencontre, le 17 mai 2023.

Cette confiance renouvelée rappelle les engagements communs d'EDF et de l'association pour une transition énergétique des territoires.



[Toute l'actualité ANPP - Territoires de projet >>](#)

inspire
explore

saison 2 #7



Podcast Saison 2 disponible !

Le CNFPT, partenaire ANPP - Territoires de projet, l'INSET de Dunkerque en partenariat avec CAPACITÉ, proposent depuis maintenant un an une série de podcasts au plus proche des Territoires. Ils invitent les acteurs des transitions à partager et présenter leurs actions.

L'épisode 7 de la saison 2 du podcast Inspire-Explore Prix spécial du jury, "Ville à Joie", vous emmène au Pays Val de Loire - Nivernais.

[Écoutez l'épisode >>](#)



Agenda

Juillet

07 : [Webinaire Agriculture >>](#)

11 : [Club Elus et Territoires >>](#)

28 : [Webinaire Usages du Numérique >>](#)

Septembre

29 : [Webinaire Culture >>](#)

Octobre

27 : [Webinaire Concertation territoriale](#)



INTERVIEW DU MAG



PDG du Groupe La Poste

Philippe WAHL est titulaire d'un DEA en sciences économiques, diplômé de l'IEP Paris et de l'ENA. Après une expérience exécutive dans le domaine bancaire, il devient, en 2011, Président du Directoire de La Banque Postale et DGA du groupe La Poste. Il est désormais, depuis septembre 2013 et après un renouvellement de son mandat en janvier 2020, le PDG du Groupe et assure également la présidence de son conseil d'administration depuis 2016.

Philippe WAHL PDG du Groupe La Poste

Avec l'accélération des usages numériques, les Français envoient beaucoup moins de lettres et se rendent moins souvent en bureau de poste. Comment le groupe La Poste s'adapte à ces nouveaux usages ?

Notre groupe résiste bien grâce au tournant stratégique que nous avons pris il y a déjà plus de 10 ans en consolidant notre modèle multi-activités. Notre chiffre d'affaires a progressé et atteint 35,4 milliards d'euros en 2022, contre 22 milliards en 2013. Nous avons développé La Poste. En 2022 nous avons consolidé nos activités historiques avec la mise en place de la nouvelle gamme courrier, l'investissement de 800 millions d'euros d'ici 2025 dans la modernisation de notre réseau de distribution. Nous accélérons le développement de nos moteurs de croissance que sont la logistique, l'e-commerce et la bancassurance. A cela s'ajoute l'essor de nouvelles activités comme les services de proximité humaine et les services numériques de confiance.

En février dernier, vous avez signé le contrat de présence postale territoriale 2023-2025. Quels engagements y avez-vous pris ?

Entreprise territoriale par nature, premier employeur dans les zones rurales, La Poste est un partenaire essentiel des collectivités. Ce sixième contrat, entre l'Association des Maires de France, l'Etat et La Poste, est équilibré. Il conforte la présence postale au cœur des territoires et prévoit un plan d'ouverture de 1.000 bureaux le samedi ou le jour du marché en semaine. Nous nous sommes également engagés à améliorer notre qualité de service et à réduire les fermetures inopinées qui ont souvent été un motif d'irritation. Une réflexion est parallèlement menée avec les maires pour soutenir la fréquentation des bureaux de poste.

"Nous sommes déterminés à rester pleinement investis dans les territoires et aspirons à poursuivre le travail engagé avec les collectivités."

L'urgence écologique s'impose à tous. Comment le groupe La Poste peut-il accompagner les territoires face au défi de la transition écologique ?

En 2021, La Poste est devenue la première

entreprise publique à adopter le statut d'entreprise à mission. Nous avons conforté notre positionnement d'entreprise référente en matière de responsabilité citoyenne, sociale, sociétale et territoriale. Nous sommes le premier financeur des collectivités locales. Nous sommes accompagnés dans ce rôle par la Caisse des Dépôts et sa Banque des territoires qui finance des engagements plus longs. En 2022, La Banque Postale a prêté 3,5 milliards d'euros aux collectivités locales, 600 millions aux hôpitaux et près de 3 milliards aux HLM, SEM et aux grands projets.

"En tant que partenaire historique des collectivités, notre rôle est de les accompagner dans leur transition écologique."

Dès 2018, La Banque Postale a lancé une offre de prêts verts. Et cela répond à un besoin fort puisqu'en 2022 plus du tiers des financements étaient labellisés "verts". Au-delà de la transition écologique, nous sommes attachés à lutter contre les fractures sociales. C'est la raison pour laquelle La Banque Postale a innové avec les prêts sociaux qui financent des projets dans l'éducation, dans la culture ou le sport. Le dynamisme et l'attractivité d'une collectivité, d'un territoire passent aussi par le maintien de la vitalité des projets au sein de la communauté.

Quel regard portez-vous sur le développement local ?

Dans un contexte de désertification rurale, le développement local consiste à impulser, avec l'implication de tous les acteurs, une dynamique de développement économique et social. Cela signifie aussi permettre le déploiement d'une offre de service de qualité et accessible à tous. La Poste participe pleinement à cet effort. Nous accompagnons les changements d'usage en territoire, et ce, en offrant davantage de proximité. C'est le sens de la mise en place des facteurs-guichetiers dans les territoires ruraux à faible densité. Notre réseau compte à ce jour plus de 1.507 facteurs-guichetier, et ils seront 2.000 d'ici fin 2023. Quant aux bureaux de poste labellisés France Services, ils garantissent un accueil et un accompagnement humain de proximité et

participent au maintien ou au retour des grands opérateurs publics dans tous les territoires. Nous sommes fiers de contribuer au réseau France services partout : zones rurales et de montagne, quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), quartiers de reconquête républicaine (QRP)...

Au-delà de la réalisation de nos missions de service public nous avons un rôle de cohésion et de solidarité humaine sur l'ensemble du territoire. La promesse de La Poste c'est celle de la proximité. C'est un choix stratégique que d'être un acteur essentiel de la proximité, dans un monde où la préservation du lien social est vitale.

[Retrouvez la Poste Groupe >>](#)



LA POSTE
GROUPE

CONSEIL LOCAL DE L'ALIMENTATION PAYS DES CHATEAUX

Les élus du Pays des Châteaux, périmètre correspondant au bassin de vie de Blois (Loir-et-Cher) ont souhaité lancer un Projet Alimentaire Territorial en 2018.

La création du Conseil Local de l'Alimentation (CLA)

Un accompagnement sur les notions de gouvernance alimentaire territoriale entre 2016 et 2019, a permis aux élus du Pays des Châteaux de réfléchir à la création du Conseil Local de l'Alimentation en parallèle du Projet Alimentaire Territorial.

Le Pays s'est également rapproché de l'École de la Nature et du paysage de Blois (INSA-Centre-Val de Loire). Les étudiants ont pu produire des livrables afin d'aider le Pays et les membres du CLA à organiser la gouvernance.

Le Conseil Local de l'Alimentation regroupe près de 200 acteurs locaux, répartis en 9 collèges: élus locaux, filières agricoles, acteurs de la transformation, de la distribution, représentants de consommateurs, acteurs du social, de l'environnement, du tourisme et les influenceurs. Cette instance a été mobilisée à plusieurs reprises lors de la rédaction du Projet Alimentaire Territorial :

- Pour identifier les cinq grands enjeux qui structurent le PAT
- Pour proposer les projets dans le plan d'action
- Pour rédiger la charte du Conseil Local de l'Alimentation
- Pour identifier les actions prioritaires à mettre en place



Le rôle et les missions du Conseil Local de l'Alimentation

La Charte du Conseil Local de l'Alimentation fixe le rôle et les missions des membres : le principal rôle du CLA est de faire rencontrer les acteurs qui n'ont pas pour habitude de travailler ensemble, pour construire un projet innovant et transversal autour de l'alimentation. Le CLA a un rôle de médiateur, il ne porte aucun projet.

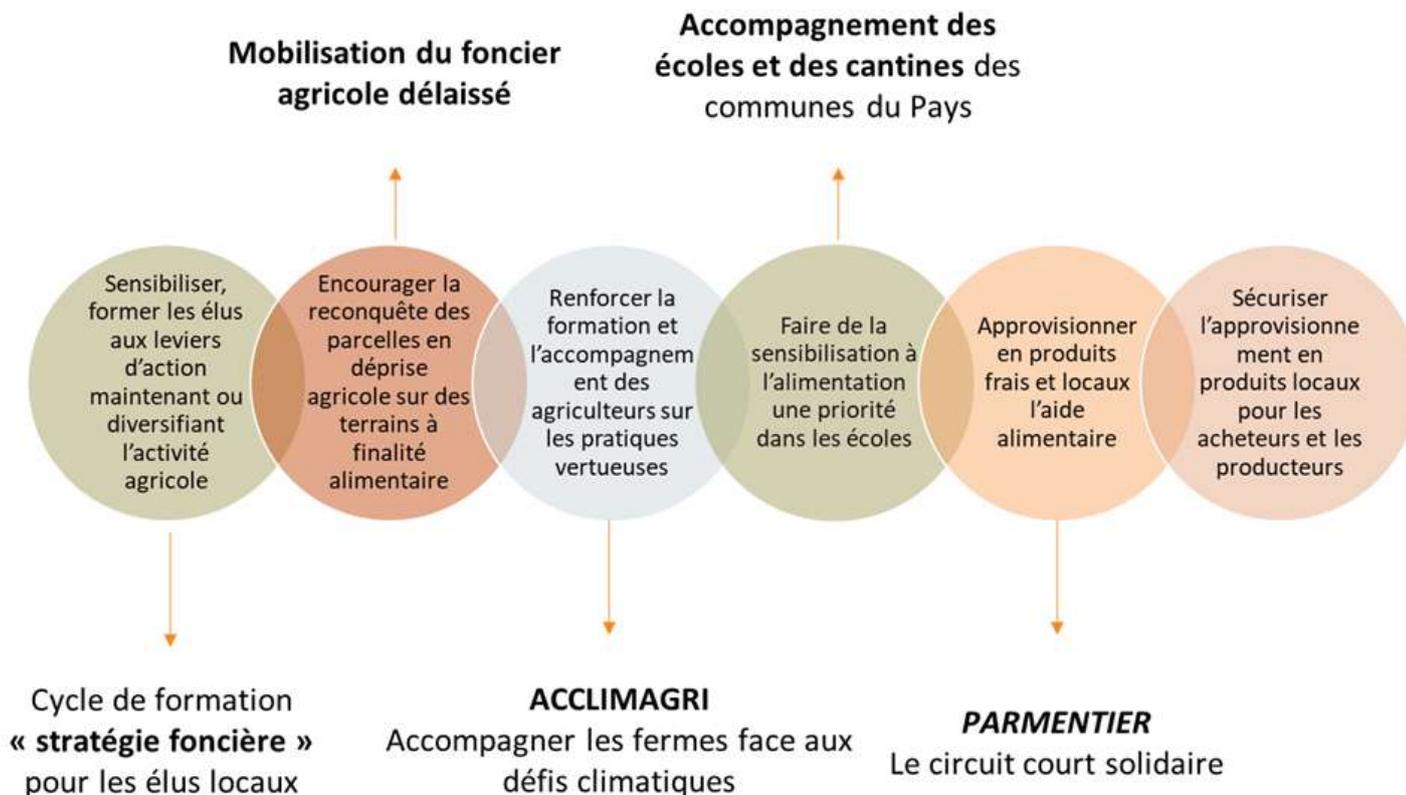
Missions du CLA :

- Initiateur au changement de modèle alimentaire
- Participatif : les membres du CLA participent activement dans la construction de la stratégie alimentaire territoriale.
- Consultatif : le CLA donne un avis sur les projets présentés, afin d'affirmer ou non s'il est en cohérence avec les besoins du territoire et la philosophie du Projet Alimentaire Territorial
- Incitatif : le CLA ne possède pas de pouvoir de décision mais il peut inciter les élus à s'intéresser à certaines actions.
- Impulsion auprès des instances de décision, être force de proposition
- Informatif : le CLA facilite la transmission des informations sur le Projet Alimentaire Territorial en son sein, mais aussi auprès du grand public et des acteurs locaux.

Les groupes de travail

Les membres du CLA sont également invités à participer aux groupes de travail, afin de travailler sur la concrétisation des actions.

Le Pays des Châteaux a un rôle d'animateur au sein des groupes de travail. Sur les projets les plus avancés, des conventions de partenariats sont signées avec les membres du CLA.



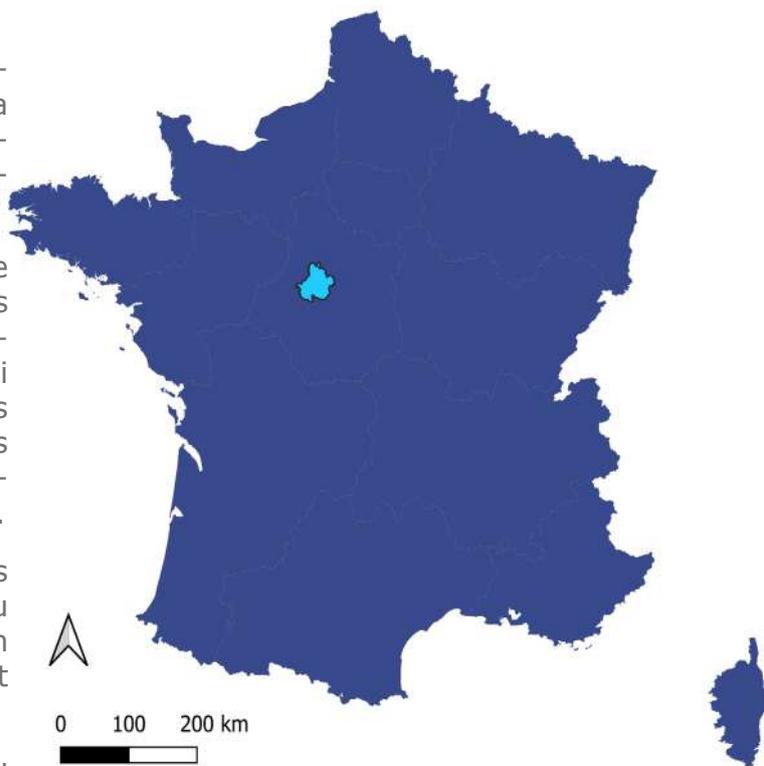
L'avenir du Conseil Local de l'Alimentation

La structuration du Conseil Local de l'Alimentation souhaitée par les élus en 2019, a permis la construction collaborative de la stratégie alimentaire (identification des enjeux, définition des actions).

Le Projet Alimentaire Territorial entre dans une seconde phase du projet : la concrétisation des actions. Le CLA se réunit 2 fois par an afin d'identifier des actions prioritaires (entre 5 et 6) qui entraînent la création de groupes de travail. Les membres du CLA ont identifié plusieurs pistes d'amélioration touchant à l'organisation, à l'interconnaissance, ou encore au suivi des projets.

Un projet est en cours afin de mobiliser des citoyens au sein du CLA : les Rendez-vous du Goût. L'objectif est d'aller vers les habitants, en proposant aux communes un accompagnement pour faciliter l'accès aux produits locaux.

Afin de répondre aux besoins des membres du CLA, de monter en compétences sur les thématiques du PAT, certaines réunions sont montées, spécifiques à certains sujets, comme "comment créer un écosystème communal autour de l'alimentation ?".



En savoir plus :
[Pays des Châteaux >>](#)
[Podcast >>](#)

INTERVIEW



Emmanuel MOULIN

Directeur Pays d'Auray

Pouvez-vous nous parler de votre parcours ?

Diplômé du Master Aménagement du Territoire et Développement Local à Poitiers, j'ai tout de suite travaillé à l'échelon intercommunal, considérant que les coopérations à l'œuvre y sont les plus stratégiques. D'abord en Normandie au Pays du Perche pour porter un programme LEADER, puis dans le Morbihan en 2014 au Pays d'Auray. Recruté en tant que chargé de mission LEADER, j'en assure aujourd'hui la direction.

En parallèle, je suis également rattaché à la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique, avec laquelle nous sommes mutualisés, pour travailler sur la stratégie du territoire, porter une vision prospective et animer la contractualisation avec les partenaires.

Pourquoi avoir choisi de travailler dans une structure Pays ?

Les enjeux auxquels l'échelon intercommunal (EPCI et PAYS) doivent répondre correspondent à mon sens à ce qu'il y a de plus stratégique pour

l'aménagement et le développement d'un territoire au quotidien. On dépasse le cadre communal et on reste sur des structures à taille humaine qui évitent les travers des méga-boutiques.

La proximité avec les élus et les acteurs locaux enrichit chaque journée de travail et permet de mieux se projeter.

" La transversalité et la polyvalence sont au cœur des projets "

Quels sont vos dossiers du moment ?

Le Pays d'Auray est aujourd'hui engagé dans une évolution continue de son SCoT. D'une part, pour tenir compte des enjeux de la Loi Climat&Résilience ; d'autre part pour répondre de manière transversale à la révolution de l'aménagement des territoires ruraux et semi-urbains.

Les bouleversements à l'œuvre sur la disponibilité des ressources (eau, énergie, foncier) nécessitent de revoir complètement le modèle d'aménagement de ces 30 dernières années.

J'ai la chance en Pays d'Auray de pouvoir travailler avec des élus convaincus par ces mutations et investis pour se projeter sur le "coup d'après", et ne pas simplement subir.

Quelles sont les relations EPCI / Pays ?

Très bonnes. Nous n'avons que deux EPCI (5 en 2014). Les élus ont fait le choix de bien définir le rôle de chacun. Les EPCI répondent à l'opérationnel ; le Pays les aide à se projeter sur le mandat suivant en apportant un regard prospectif et stratégique. Il mobilise également de l'ingénierie financière pour mettre en œuvre les projets.

La mutualisation est forte, de par mon poste directement, et par une gouvernance du Pays qui s'appuie sur les deux exécutifs des deux EPCI. Les élus autour de la table sont ceux qui décident dans les EPCI.

Un moment particulièrement marquant de votre carrière ?

Le dernier en date, c'est la décision prise à l'unanimité par les élus du Pays de porter collectivement des choix forts pour le SCoT en mettant au cœur du projet la disponibilité des ressources.

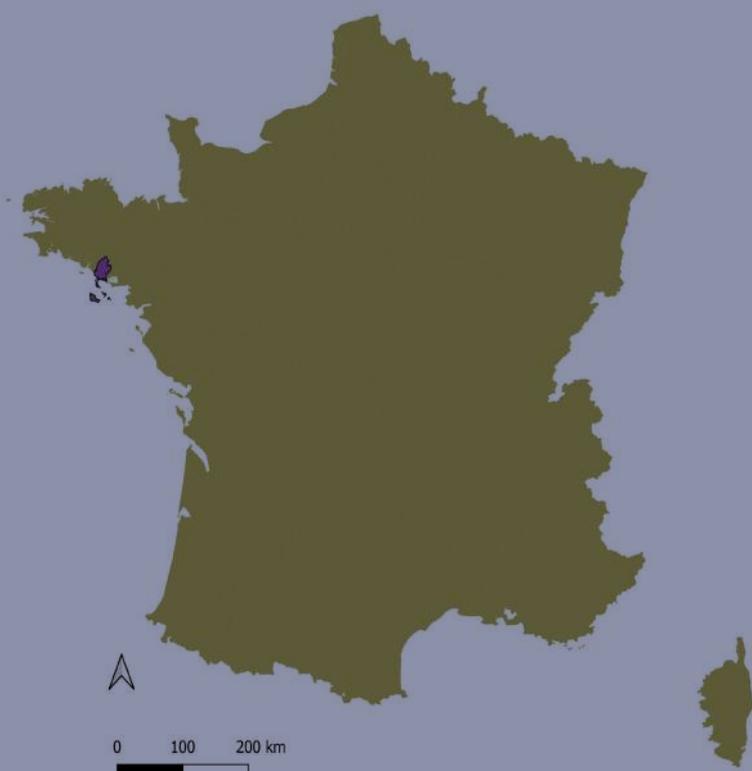
"Se projeter à long terme, prévoir la capacité du territoire à pouvoir fonctionner durablement, identifier les besoins vitaux et prioritaires... Autant d'enjeux qui sont au cœur du rôle de l'élu. Le contexte politique dans lequel je travaille est favorable pour interroger ces enjeux déterminants et prendre des décisions fortes"

Le contexte actuel dans la société est tendu. Les sujets sont de plus en plus complexes, notamment en matière d'urbanisme. Il y a un décalage entre l'action locale des élus de proximité et les débats au niveau national un peu déconnectés du terrain. On assiste à un rejet de plus en plus fort dans la population. Avec ce manque d'appropriation et de compréhension, il y a aujourd'hui un enjeu de démocratie extrêmement important. A nous techniciens, de faire de l'animation territoriale pour expliquer en allant au-devant des acteurs locaux.

Un avis à partager sur l'évolution des politiques publiques de ces dernières années ?

J'ai fait le choix de m'investir à l'échelle intercommunale, considérant que le binôme formé avec la Région représentait l'avenir. Il est aujourd'hui renforcé, notamment dans l'articulation SRADDET/SCoT, et dans la mise en œuvre de politiques publiques coordonnées.

Toutefois, je regrette le manque de vision stratégique et prospective de certaines décisions prises actuellement. Les choix sont faits au regard de l'actualité passée et non des besoins à venir. On ne prend pas suffisamment le temps de relever la tête pour anticiper ce "coup d'après". C'est à mon sens une perte collective d'énergie et de moyens humains et financiers.



Informations Pays d'Auray

Président : Philippe LE RAY
2 EPCI : Auray Quiberon
**Terre Atlantique et Belle-
île-en-Mer**
95.000 habitants

PRESENTATION PARTENAIRE



Le Groupe SCET, filiale à 100% de la Caisse des Dépôts et directement rattaché à la Banque des Territoires, est une société de conseils stratégiques et d'appuis aux territoires dont le principal ressort est l'intérêt général.

Acteur engagé, il accompagne, depuis 1955, les stratégies d'attractivité territoriale ainsi que le développement local des structures publiques et privées : Etat, collectivités locales, EPL, bailleurs sociaux, acteurs publics et parapublics, groupes privés, PME, ETI.

A travers ses entités (SCET, Citadia, Aatiko) et ses centres de compétences (Revue Urbanisme, Réseau SCET, SCET Formation, SCET GE), le Groupe SCET est le seul acteur intégré du conseil 100% public, dédié aux transformations des territoires et aux évolutions des politiques publiques qui se donne pour ambition d'enrichir le débat et d'apporter des solutions concrètes, appuyées sur ses savoir-faire et expertises.

Sa présence locale avec 10 implantations, 6 pôles régionaux, 12 directeurs territoriaux et 400 consultants et personnels mis à disposition, ainsi que 350 EPL adhérents à son réseau, renforce son ancrage dans les territoires.

Cette proximité, permet à la SCET d'intervenir à toutes les échelles territoriales, de mesurer les besoins des collectivités, d'évaluer les enjeux sociaux et d'identifier les vecteurs de transformation de chaque territoire.

Le Groupe SCET est un acteur responsable, proposant des réponses opérationnelles et concrètes aux questions de la ville de demain, pour construire une nouvelle approche de l'aménagement et tendre vers des territoires résilients.

Le climat, la gestion de l'eau, la trajectoire carbone, la TEE, les EnR sont des points cardinaux de ses projets et le déploiement des politiques de transition est au cœur de ses réflexions.

On ne pourra accompagner les transitions sans ingénierie. C'est la nouvelle réalité aux ambitions territoriales. Le Groupe SCET s'inscrit dans cette dynamique et assemble des expertises d'excellence, multiples et innovantes pour remplir et satisfaire ses missions, en tenant compte de la complexité des nouvelles réalités économiques, sociales et environnementales.



"De l'idée neuve à l'action, s'engager ensemble pour ceux qui transforment les territoires !"

Romain LUCAZEAU
Directeur Général
Groupe SCET

Toutes les informations >>

<https://www.scet.fr/>

INTERVIEW

ACTEUR



Intercommunalités de France

Floriane BOULAY, Déléguée générale

Pouvez-vous nous parler de votre parcours ?

Après avoir travaillé quelques années en Vendée, dans deux communautés de communes, j'ai choisi de réaliser une thèse de doctorat, sur les relations entre communes et intercommunalités. Nous étions à la fin des années 2000 et peu de travaux de recherche existaient sur l'intercommunalité.

J'ai rejoint à cette occasion l'AdCF pour disposer d'une vision nationale sur le mouvement intercommunal. Cela a été l'occasion de suivre la réforme territoriale à la fois au Parlement mais aussi sur le terrain. En une dizaine d'années, le couple communes-intercommunalité a sensiblement évolué.

Qu'est-ce que Intercommunalités de France et quelles sont ses missions ?

L'association fédère un millier d'intercommunalités, des communautés de communes aux métropoles. Sa force repose sur la diversité de ses adhérents.

Notre équipe de 25 collaborateurs conseille

les membres de l'association et les représente auprès des pouvoirs publics nationaux. A l'échelle régionale, nos délégations régionales échangent avec les représentants de l'État dans les territoires, les exécutifs de la région, les fédérations professionnelles...

"La réindustrialisation du pays tout comme la transition écologique et énergétique sont au cœur de nos travaux."

Mais comme en témoigne la thématique de notre prochaine Convention nationale à Orléans, en octobre, nous travaillons également à mettre en lien ces évolutions avec notre cohésion sociale. L'acceptabilité sociale des transitions doit devenir un sujet de préoccupation central pour les décideurs publics.

Quels sont les liens qu'entretient Intercommunalités de France avec les territoires de projet ?

Intercommunalités de France a toujours entretenu des relations étroites avec ANPP. - Territoires de projet. Nous portons ensemble

l'idée de "projet de territoire". Même si en fonction des compétences respectives des intercommunalités et des PETR, le contenu de ces documents varie, nous partageons cette idée de mettre en commun les forces d'un territoire au service d'un projet partagé. La transition écologique ne fait qu'accentuer ce besoin de coopération.

Nous voyons que l'agriculture, la gestion du foncier, le partage de la ressource en eau, les ZFE... nécessitent des relations plus étroites entre territoires voisins. L'un des risques liés aux transitions est le repli sur soi. Au contraire, nos territoires de projets doivent nous forcer à trouver des solutions en commun.

Quelles synergies et positions communes entre nos deux associations ?

Les positions de nos deux associations sont souvent proches. Ces dernières années, nous avons beaucoup porté ensemble l'idée d'une nouvelle relation contractuelle entre l'État et les collectivités. Dotés de projets de territoire, de compétences larges, les élus locaux plaident de plus en plus pour un dialogue reposant sur des engagements financiers pluriannuels de la part de l'État et que ces services parlent d'une seule voix. L'action de l'État déconcentré gagnerait à réduire le nombre d'interlocuteurs et à travailler de façon plus transversale. Nos deux associations plaident pour le développement de territoires mis en capacité d'agir et soutenu par un État facilitateur.

Auriez-vous une réflexion à nous partager sur l'évolution du développement local de ces dernières années ?

Justement, la notion de "développement local" est de plus en plus souvent utilisée, voire redécouverte. Alors que les politiques publiques locales se sont beaucoup technicisées, nous constatons que les transitions nécessitent une mise en mouvement des acteurs des territoires. De plus en plus d'élus cherchent maintenant une ingénierie, des agents qui soient capables de les accompagner dans la mise en récit de ces trajectoires, mais aussi dans la mobilisation des partenaires des collectivités.

"Nous allons bien sûr avoir besoin d'une évolution de notre ingénierie financière par exemple pour répondre aux enjeux des transitions, mais nous avons aussi besoin de revenir aux bases du développement local tel que nous l'avons connu avec l'émergence des pays."

Plus d'informations :
[Intercommunalités de France >>](#)

INTERCOMMUNALITÉS
— DE FRANCE —

MOBILITES

Du nouveau pour le covoiturage

Le programme AcoTE, après plus de trois ans à expérimenter le covoiturage en zone peudense, est riche d'enseignements. Programme innovant et pionnier dans son domaine, le covoiturage du quotidien en milieu rural représente un levier important dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Pour autant, est-ce aussi simple?

1

Le podcast produit par CertiNergy et Solutions partenaire ANPP – Territoires de projet revient avec Marie MARTESE CEO de LaRoueVerte sur les enjeux du covoiturage, le rôle des collectivités et des pouvoirs publics,

et comment des partenariats public/privé tels que les CEE peuvent provoquer un changement de comportement.

[Écoutez le podcast >>](#)



2

Plusieurs aides gouvernementales sont à noter comme le [bonus covoiturage >>](#), mais aussi le [plan national covoiturage du quotidien >>](#). Ces dispositifs visent à soutenir la pratique du covoiturage du quotidien mais aussi la massifier. Le ministère de l'Écologie le rappelle, seulement 3% des trajets domicile/travail sont réalisés en covoiturage, alors que 70% des déplacements de ce type sont réalisés en voiture individuelle.

3

Une aide de 100€, le forfait mobilités durables, ou encore des aides locales sont mobilisés pour provoquer le report modal vers le covoiturage.

Le principe d'1€ pour l'État et 1€ pour les collectivités est à ce titre indispensable pour financer les investissements nécessaires pour développer cette pratique.



Il est encore possible de bénéficier du programme AcoTE. Si vous souhaitez bénéficier d'un accompagnement à la sensibilisation et à la mise en place de lignes de covoiturage, n'hésitez pas à nous écrire à contact@acote-covoiturage.fr ou se rendre sur notre site www.acote-covoiturage.fr

JURIDIQUE

.....

Comment sécuriser le remplacement ponctuel d'un délégué titulaire par un suppléant ?

Par transposition des règles applicables aux syndicats de communes (articles [L. 5212-7 >>](#), [L. 5711-1 >>](#) et [L. 5741-1 >>](#) CGCT), la désignation d'un ou plusieurs suppléants appelés à siéger avec voix délibérative à l'organe délibérant du PETR peut être prévue par les statuts.

Deux points sont à noter. En premier lieu, en cas d'absence du titulaire, c'est en principe le suppléant qui a vocation à siéger, en tout cas d'après les services de l'État : "...bien qu'aucune disposition n'interdise expressément à un titulaire, empêché d'assister à une séance, de donner une procuration de vote à un autre membre de l'organe délibérant sans faire appel à un suppléant, la prééminence doit être accordée en application des règles statutaires aux suppléants..." (question n° 18855 JO Sénat du 03/11/2016, page 4847 >>).

En revanche, en cas d'empêchement simultané du titulaire et du suppléant, il est possible que le titulaire donne une procuration de vote à un collègue de son choix (question n° 22673, JO AN 19/08/2008, page 7230 >> et article [L. 2121-20 CGCT >>](#)). En second lieu, par sécurité juridique, il est souhaitable de s'inspirer des règles applicables aux EPCI en adressant systématiquement une convocation aux suppléants (en les informant qu'ils remplaceront le titulaire uniquement en cas d'absence de celui-ci), et en prévoyant que le titulaire qui sait qu'il va être absent informe le Président du PETR et le suppléant.



Les PETR sont-ils tenus de présenter chaque année un état récapitulatif des indemnités des élus ?

L'article [L. 5211-12-1 du CGCT >>](#) créé par la loi Engagement & Proximité, prévoit, pour les EPCI, l'obligation d'établir chaque année un état présentant les indemnités de toute nature dont bénéficient les élus, au titre de tout mandat ou fonction exercée en leur sein, au sein des syndicats (au sens des livres VII et VIII de la 5° partie du CGCT) ou de toute société (mentionnée au livre V de la 1° partie du CGCT ou filiale d'une de ces sociétés). Cet état doit être communiqué chaque année aux conseillers communautaires avant l'examen du budget de l'EPCI.

Cet article ne vise certes que les EPCI. S'agissant des syndicats mixtes, [l'article L. 5741-1 du CGCT >>](#) renvoie à [l'article L. 5711-1 du CGCT >>](#), qui renvoie lui-même à l'application des "...dispositions des chapitres Ier et II du titre Ier du livre II..." de la 5° partie du CGCT, qui inclut donc [l'article L. 5211-12-1 du CGCT >>](#).

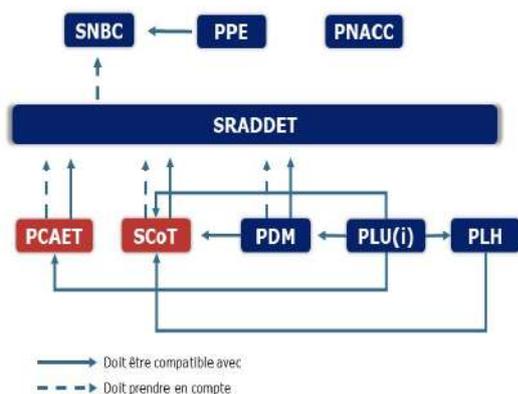
Le juge administratif ne s'étant pas, à ce jour, prononcé expressément sur cette question il est, en l'état actuel du droit, prudentiel d'appliquer cet article aux PETR, en prévoyant l'établissement de cet état annuel des indemnités, ne serait-ce que dans un souci de bonne information des délégués, et même s'il est vrai que la violation de cette obligation n'est pas, en tant que telle, sanctionnée, et reste, selon une jurisprudence encore isolée à ce jour, sans influence sur la légalité du budget ([TA Grenoble, 19 septembre 2022, n° 2007105 >>](#), [Rép. Min, Q n° 22576, JO Sénat 23 septembre 2021, p. 5486 >>](#)).

ENQUETE



Enquête gestion des risques et adaptation des territoires

Des feux de forêts à l'été 2022 aux alertes sécheresse précoces au printemps 2023, les récents événements climatiques ont rappelé à tous la prégnance des problématiques liées au dérèglement climatique, desquelles un nombre grandissant de citoyens se préoccupe. Deux cadres d'action doivent permettre de faire face aux risques présents et à une situation climatique et environnementale rapidement évolutive.



La compétence en matière de gestion des risques est partagée par la commune, le département, la préfecture de région et les ministères compétents. S'ils n'ont pas de compétences opérationnelles, les Territoires de projet sont eux aussi appelés à jouer un rôle dans ce domaine. Leur action se situe au niveau stratégique, de la planification et de l'aménagement du territoire. C'est à travers le SCoT, mais aussi dans les PCAET, les Chartes forestières et les multiples dispositifs qu'ils portent, que la partition des Pays et PÉTR se joue. Par des diagnostics territoriaux, ils identifient les vulnérabilités puis, en réunissant les acteurs du territoire, élaborent des stratégies de moyen et long terme visant à les réduire.

Il en va de même en matière d'adaptation au dérèglement climatique. Celle-ci se trouve aujourd'hui au cœur des missions des Pays, que cela se traduise directement dans leur projet

de territoire, à travers le SCoT, le PCAET ou, de manière plus récente et novatrice, d'un PAT ou d'un CLS (santé-environnement). Celle-ci doit permettre de faire face aux dérèglements "déjà là" et qu'il ne sera pas possible d'éviter sinon d'en réduire l'impact – sur les biens, les personnes, l'économie locale et la cohésion sociale des territoires. Les documents d'urbanisme devant aujourd'hui être compatibles avec le SCoT et le plan climat, les Territoires de projet jouent assurément un rôle important dans la territorialisation de ces enjeux et des réponses qui leur sont apportées.

Par ailleurs, les Pays s'engagent dans de multiples démarches. On relèvera ainsi l'engagement du Pays de la Déodatie dans une démarche CTE dès 2020, celui du Pays Pyrénées Méditerranée avec l'ADEME et son programme Trajectoires d'Adaptation au Changement Climatique des Territoires (TACCT) ou encore l'initiative culturelle à laquelle prend part le Pays de Retz pour accompagner les habitants dans leur réflexion sur le devenir de leur territoire.

À l'avenir, les Territoires de projet, déjà fortement engagés sur les questions des risques et du dérèglement climatique, joueront un rôle central pour identifier les solutions qui leur permettront de s'y adapter et d'engager le changement de trajectoire pour plus de sobriété.



ANPP TERRITOIRES DE PROJET

.....

**253 adhérents et
la moitié des Régions métropolitaines**

Représenter

- > les **Territoires** auprès des pouvoirs publics, des Ministères, des Agences de l'État, des parlementaires (Assemblée nationale, Sénat, CESE et Parlement européen), mais également de grands opérateurs privés
- > les **Territoires** auprès de tout acteur du développement local public ou privé
- > les **Territoires** de projet à l'occasion de la trentaine d'auditions parlementaires et institutionnelles 2022

Animer

- > le **Réseau des Territoires de projet et partenaires** : Clubs, Commissions, Webinaires "Les Vendredis territoriaux"
- > les **Rencontres nationales** (EGPP ou RTPP) favorisent les échanges d'information et bonnes pratiques entre acteurs du développement local

Accompagner

- > les **Territoires de projet** dans la définition de leur **projet de territoire**, en produisant des notes d'informations, des décryptages législatifs et réglementaires, et en proposant des outils méthodologiques
- > les **Territoires de projet** par des réponses personnalisées aux questions juridiques, d'études et d'enquêtes menées auprès des territoires ou encore d'un Webmagazine, et par l'animation de réseaux sociaux, et d'un site Internet

[Pour adhérer >>](#)

Une équipe dédiée

Une gouvernance composée de 36 membres, présidée par Josiane CORNELOUP, une équipe de 5 agents, dirigée par Michael RESTIER, sont à votre écoute et pleinement mobilisées pour les Territoires de projet



Dans ce numéro, focus sur **Béatrice LATOUCHE, Secrétaire**

Présidente du Pays Vallée du Loir (3 EPCI, 73.801 habitants), Vice-présidente du Conseil régional des Pays de la Loire en charge des Transports scolaires, Vice-présidente de la Communauté de communes Sud Sarthe, Maire de la commune du Lude (72).

PARTENAIRES

Partenaires institutionnels



Fédérations d'élus



Partenaires privés



Partenaires médias



Partenaires locaux

